



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Bagnères-de-Bigorre
Affaire suivie par :
Marie-Paule CALMEJANE
tel.: 05 62 91 30 14
courriel : marie-paule.calmejane@hautes-
pyrenees.gouv.fr

Bagnères-de-Bigorre, le 21 mai 2024

**COMPTE-RENDU
de la Commission de Suivi de Site de
PSI – Enviropôle de Lannemezan**

Judi 16 mai 2024 à la sous-préfecture de BAGNERES-DE-BIGORRE
sous la présidence de Madame la sous-préfète

Personnes présentes :

Madame Clarisse MOYNIER, sous-préfète de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre
Monsieur François-Xavier DUBAN, DREAL Occitanie
Madame Elisabeth KADENBACH, mairie de Campistrous
Monsieur Pierre DUMAINE, mairie de Lannemezan
Monsieur Jean-Luc LAPLAGNE, FNE
Monsieur Nicolas TARENNE, PSI
Madame Vanessa DURRIS, PSI
Monsieur Stéphane GIMENEZ, PSI
Madame Émilie FIGAROL, PSI

Personnes en visio-conférence :

Madame Armelle ARNE-GABAS, DDT

Le quorum est atteint, la séance commence à 9H40.

Madame la sous-préfète remercie les membres pour leur présence, et propose à chacun de se présenter.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2023

Madame la sous-préfète invite les membres à se prononcer sur la précédente réunion du 4 juillet 2023.

Monsieur Jean-Luc Laplagne représentant FNE s'abstient, les autres membres votent pour. Le compte-rendu est approuvé.

Présentation de l'entreprise

Monsieur Nicolas Tarrène, président de PSI, présente l'entreprise qui a été créée par son père en 1988, Monsieur Jean Tarrène, et a succédé à son père en 2012.

L'effectif atteint 75 salariés fin 2023, et l'entreprise génère un Chiffre d'Affaires de 20,449 M€.

Monsieur Tarrène explique que l'entreprise propose une gestion des déchets "clés en main", à l'ensemble des entreprises et industriels, mais aussi aux particuliers, grâce à des outils comme un laboratoire d'analyses, un centre de tri, de stockage et de valorisation, mais aussi l'activité de collecte, la gestion et le traitement de terres polluées, et la dépollution de sites industriels.

Monsieur Tarrène fait part de son attachement à des engagements forts de l'entreprise, tant au plan de la sécurité des employés, que de solutions proposées aux entreprises, et de réponses personnalisées à chaque problématique.

L'objectif tend vers une indépendance sur le territoire grand Sud Ouest et Occitanie au regard d'autres groupes acteurs de la filière, et précise qu'actuellement, la seule activité non assurée par PSI porte sur la destruction des déchets dangereux, qui partent vers des filières extérieures, en France et en Espagne.

L'entreprise est implantée sur 3 sites, dont le siège social et l'Enviropôle sur la commune de Lannemezan, et la déchetterie d'entreprises sur celle de Tarbes.

Bilan annuel des activités PSI pour l'année 2023

Madame Durris présente à l'assemblée un diaporama des activités de l'exploitation, pour l'année 2023, en lien avec le bilan transmis aux membres en amont.

Il est à noter une erreur d'écriture en page 25, à la "capacité de stockage restante globale du site" : il faut lire dans le tableau le 31/12 sur les 3 colonnes pour chaque année citée, 2021, 2022 et 2023.

Faits marquants

Madame Durris informe les membres qu'un porter à connaissance a été déposé le 27 avril 2023 relatif à l'évolution de capacité de stockage réservée à l'amiante dans l'alvéole 4b.

En effet, une forte hausse de stockage de déchets d'amiante en 2023, (23 218,43 tonnes), liée à la réception de chantiers d'excavation d'enrobés routiers, ne permet plus de respecter le taux de seuil autorisé de 98,2%, (23 650 tonnes/an).

Ainsi pour ces raisons techniques et réglementaires, toute l'alvéole 4 sera dédiée aux déchets d'amiante.

Les travaux de l'alvéole 4 ont débuté en été 2023, et l'exploitation est prévue au second trimestre 2024.

Monsieur François-Xavier Duban, inspecteur de l'Environnement, précise qu'une visite d'inspection est obligatoire avant tout dépôt dans la nouvelle alvéole, et confirmée par la DREAL pour fin juin 2024.

De même, un contrôle post exploitation est requis pour l'alvéole précédente.

Surveillance du site

Madame Durris évoque un nombre de déclenchements des portiques anti-radioactivité qui est passé de 12 en 2022 à 18 en 2023.

Cette augmentation considérée comme minime n'est pas inquiétante, car elle est due à un seul client dont le process correspond à la fabrication de moules de fonderie à base de farines de zircon.

Monsieur Laplagne souhaite connaître le nom de l'entreprise, Madame Durris n'est pas autorisée à nommer les clients de l'entreprise.

Cependant, elle précise que si le seuil est dépassé, il reste très faible car le zircon émet une radioactivité naturelle.

Les indicateurs environnementaux montrent une augmentation de la consommation d'eau, notamment due à la mise en place d'un système de brumisation des déchets en entrée de centre de tri pour abattre les poussières.

Cependant le volume d'eau consommé par tonne de déchets entrants passe de 18 litres/tonne en 2023 contre 23 litres/tonne en 2022.

Sur la même base d'évaluation, la consommation électrique passe à 1,6 Kwh/tonne de déchets entrants contre 3,8 Kwh/tonne en 2022.

Enfin la consommation de gazole non routier s'élève à 0,88 M3/tonne, contre 1,15 M3/tonne en 2022.

Madame Durris informe qu'il n'y a eu aucun incident à noter sur le site pour l'année 2023.

Madame Durris termine par les résultats du bilan carbone dans lequel l'entreprise a souhaité s'inscrire, avec les explications par scope sur les objectifs préalablement définis par l'entreprise.

Projets et Evolutions

Madame Durris présente les projets pour 2024.

L'objectif de PSI est de gérer 95 % des déchets entrants, pour 81,3% en 2023.

Un nouveau bâtiment de 850 M2, ainsi qu'une plateforme extérieure de 690 M2 pour la gestion de déchets dangereux est en cours de construction, livrable en 2024.

Une unité de création de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) a été autorisée par arrêté préfectoral du 21/12/2023.

L'entreprise souhaite s'inscrire dans une nouvelle organisation et tendre vers un management de la qualité inspiré de la norme la certification ISO 9001.

Bilan de l'inspection de l'ICPE

Monsieur Duban présente aux membres l'organisation de la DREAL, l'unité interdépartementale qui intervient sur le département des Hautes-Pyrénées, et celui du Gers.

PSI est un site prioritaire national, Seveso seuil bas, avec un contrôle par an minimum, mais des visites d'inspection supplémentaires peuvent avoir lieu.

Monsieur Duban décrit toutes les inspections qui se sont déroulées sur site, et les membres peuvent en suivre le déroulé sur le rapport qui leur a été transmis.

Questions diverses

Madame Kadenbach souhaite signaler des problèmes d'odeurs désagréables sur certaines périodes, et en connaître la cause.

Monsieur Duban précise que les odeurs dépendent de plusieurs facteurs, de la météo, du vent.

Il indique qu'une plainte a été déposée en juillet 2023, qui a donné suite à une visite d'inspection, et qu'aucun écart n'a été constaté par rapport aux prescriptions de l'arrêté préfectoral.

Cependant, en cas de nouvelles nuisances, il invite les usagers à effectuer des signalements en préfecture.

Monsieur Laplagne souhaite savoir de quel type de plainte il s'agit, Monsieur Duban répond qu'il s'agit d'une plainte auprès du préfet.

Madame Kadenbach souhaite exprimer un sentiment d'incompréhension au regard de la question carbone.

En effet, des camions arrivent d'Italie pour des déchets d'amiante qui entrent en France, et des déchets dangereux partent pour destruction en Espagne.

Elle souligne qu'il est demandé à chacun de faire beaucoup d'efforts dans la gestion de tri des déchets, et s'interroge sur une logique plus cohérente pour les entreprises, avec moins de déplacements. Elle demande si des solutions sans ces distances ont été recherchées.

Monsieur Duban explique que PSI bénéficie d'un arrêté préfectoral accordant une dérogation exceptionnelle d'importation de déchets amiantés provenant d'Italie et de Tunisie, à hauteur de 3000 tonnes maximum, et jusqu'au 31/12/2024.

Monsieur Pierre Dumaine, représentant la mairie de Lannemezan, admet cette problématique des transports au regard du bilan carbone, mais précise qu'il vaut mieux bien traiter les déchets, plutôt que de les retrouver dans la nature.

Monsieur Stéphane Gimenez, directeur de PSI, partage cet avis, et Monsieur Tarrène informe que PSI peut refuser des camions dont le chargement n'est pas conforme.

A ce titre, et soucieux d'améliorer l'empreinte carbone de l'entreprise, ils annoncent un projet de changement de flotte des camions, dont certains seront électriques, pour les trajets prévus entre la plateforme CSR et l'Enviropôle.

Monsieur Laplagne se félicite de la présence de PSI et de ses missions, et du bilan carbone mis en place en 2022 comme demandé, mais souligne l'importance du transport des déchets à améliorer. Il décrit voir régulièrement sur l'autoroute A64 des camions n'appartenant pas à PSI mal bâchés, et notamment des carrossiers, dont une partie du contenu se déverse sur la voie.

Par conséquent, il informe que FNE sera vigilante aux déplacements, et que son attention sera aussi portée au projet de CSR.

Monsieur Tarrène répond qu'avec le CSR, il y aura moins de déchets non dangereux enfouis au sein de l'Enviropôle, et donc moins de passages de camions.

Les questions diverses étant terminées, Madame la sous-préfète clôt la réunion à 11H50.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète



Clarisse MOYNIER